

Communiqué de presse : 10 chiffres clés pour les 10 ans du Titre de compétence

Plus de 12.000 Titres délivrés principalement à des chercheurs d'emploi faiblement qualifiés, 36 métiers disponibles dans 47 Centres de validation agréés, ... Le Titre de compétence est une réelle opportunité pour les employeurs et pour les chercheurs d'emploi à Bruxelles et en Wallonie.

Les 10 chiffres clés¹ :

- 12.785 Titres de compétence délivrés depuis 10 ans dont plus de 2000 pour des métiers en pénurie (2010-2013),
- 62,2% des candidats sont chercheurs d'emploi,
- 72% de candidats avec un niveau égal ou inférieur au CESS,
- 82% de présence aux épreuves de validation des compétences,
- 22 % de candidats de plus de 45 ans,
- 78% de réussite des épreuves de validation pour les 18-24 ans,
- 80% des candidats considèrent pouvoir ainsi évaluer, officialiser ou valoriser leurs compétences²,
- 69% des entreprises sont prêtes à en faire usage lors d'un recrutement²,
- 47 Centres de validation agréés en Wallonie et à Bruxelles,
- 36 métiers disponibles.

Ces 10 chiffres témoignent de l'évolution importante de la validation des compétences. 10 ans de croissance, des impacts réels sur le marché de l'emploi et encore de belles évolutions à venir. Les qualifications ainsi délivrées contribuent à les rendre visibles sur le marché de l'emploi. Les 5000 qualifications délivrées annuellement depuis 2013, rendent le Titre de compétence incontournable dans le paysage de l'insertion à l'emploi.

Selon le souhait des partenaires sociaux impliqués dans le dispositif, **62,2% des candidats sont des chercheurs d'emploi. 72% ont un niveau égal ou inférieur au CESS.** La validation des compétences s'adresse donc en priorité à un public ayant un niveau de qualification peu élevé. Pour ce public faiblement qualifié, soulignons également qu'un avantage du Titre de compétence est la possibilité de reprise d'études souvent avec des dispenses. 977 Titres de compétence ont ainsi été pris en considération par l'Enseignement de Promotion sociale, lors de la rentrée scolaire de 2013-2014. La validation des compétences aide donc à aller « plus vite, plus haut dans la formation tout au long de la vie ».

Une étude d'impact du Titre de compétence menée en 2012 par Sonecom², indique que pour **80% des candidats** interrogés, le Titre permet d'évaluer, d'officialiser ou de valoriser ses compétences sur son CV. Cette étude indique également que 77% des emplois trouvés par les candidats interrogés, l'ont été grâce à lui.

La validation des compétences est une chance supplémentaire de mise à l'emploi des 45+ mais aussi des jeunes. Actuellement 22% des candidats ont 45 ans et plus et 13% des candidats ont entre 18 et 25 ans. De plus, le **taux de réussite** d'une épreuve de validation des compétences pour les **jeunes** est supérieur à la moyenne (**78,1% en 2013**). Le bon taux moyen de réussite des candidats (72.6% pour 2013) est à attribuer notamment à l'accompagnement offert par les **47 Centres de validation agréés en Wallonie et à Bruxelles.**

Côté employeur, le Titre de compétence est un document qui atteste réellement de la maîtrise d'une partie de métier. Selon l'étude de Sonecom², **69% des entreprises interrogées** sont prêtes en faire usage du Titre de compétence lors d'un recrutement. La motivation des personnes est un critère important pour les recruteurs. **Le taux de présence moyen aux épreuves de validation des compétences de 82,1%** en 2013 est un indicateur de cette motivation.

36 métiers et 14 secteurs sont concernés. 14 de ces métiers sont repris dans la liste 2014 des métiers en tension du FOREM tel que le boucher, l'installateur électricien,... Plus de

2000 Titres de compétence ont été délivrés entre 2010 et 2013 pour ces métiers. Le top 5 des métiers pour lesquels un Titre a été délivré en 2013 est : l'employé administratif, l'aide-ménagère, l'aide comptable, le technicien PC&Réseau et le peintre industriel.

Parmi les projets en cours, soulignons la validation des compétences en entreprise et l'approche dossier³. L'IFP (Initiatives de Formation Professionnelle de l'industrie alimentaire), précurseur concernant la première expérimentation, encourage actuellement ses entreprises à s'y intéresser⁴. La documentation des compétences permettra d'élargir les perspectives de la validation des compétences qui consiste actuellement en une mise en situation professionnelle.

Depuis 2003, toute personne de plus de 18 ans, ayant une expérience professionnelle mais pas de diplôme ou certificat correspondant, peut passer une épreuve de validation des compétences. Celle-ci est évaluée par un jury de professionnels dans un Centre agréé. En cas de réussite, un Titre de compétence est délivré. Le Titre de compétence est un document officiel, reconnu par les gouvernements francophones qui atteste de la maîtrise d'une partie de métier. Les collaborations avec les secteurs professionnels permettent de garantir la valeur des Titres de compétence sur le marché de l'emploi.

Contact et information :

Sébastienne MISONNE - Chargée de Communication pour le Consortium de validation des compétences - 0495/546.326- s.misonne@cvdc.be. <http://www.validationdescompetences.be>

Sources :

1. VALID (base de données interne au Consortium de validation des compétences) et le rapport d'activité 2013 du Consortium de validation des compétences : <http://www.cvdc.be/documents-officiels-et-guides>
2. Etude d'impact du Titre de compétence menée par le bureau d'étude Sonocom en 2012 (EI) <http://www.cvdc.be/boite-à-outils>
3. Mémorandum de la validation des compétences : http://www.cvdc.be/sites/default/files/public/uploads/common/A922_memorandum_20140418_final2-1.pdf
4. Participation active de l'IFP au développement du dispositif francophone de validation des compétences : http://www.ipv-ifp.be/p_1529.htm#.U7Ess5R_uMv